

[REDACTED]

vendredi 20 janvier 2023

Madame SEIGLE VATTE  
COMMISSAIRE ENQUETRICE  
MAIRIE DE BEAUREPAIRE

**Objet : ENQUETE PUBLIQUE PLU - REQUETE** [REDACTED]

Madame

Pour faire suite à l'approbation du SCOT Rives du RHONE en 2019, je sollicite votre attention sur l'injustice que peut générer sa mise en application au sein de la commune de BEAUREPAIRE.

A titre personnel, je suis actuellement propriétaire d'un hectare de terrain en zone constructible sur la commune de BEAUREPAIRE. (CHEMIN NORD du POULET à BEAUREPAIRE parcelle : ZB257).

Nous avons actuellement, mon épouse et moi-même, légitimement le projet d'assurer un avenir protégé à notre enfant unique, adulte autiste de 38 ans, au delà de nos vies, en dédiant le bénéfice de la vente de ce terrain à ce projet.

La révision du PLU COMMUNAL conclut à un prochain déclassement de ce terrain en zone agricole induisant une dévalorisation significative de sa valeur en l'application du SCOT.

En 2018, puis en mars 2021, j'avais alerté les municipalités successives de Beaufort sur Rive de mes projets articulés autour du handicap intellectuel applicable à ce terrain concerné.

Le changement de mandature, la fusion des territoires, la référence à un nouveau SCOT ont eu raison de ces alertes .

En conséquence, les démarches d'achat de ce terrain par des acteurs extérieurs ainsi que le CU opérationnel [REDACTED] - (parcelles ZB257, ZB130, ZB131) réputé « réalisable » ont été déboutés au motif technique du droit à surseoir, sans prise en compte des dimensions sociale et humaine de notre projet.

L'enquête publique a pour but d'intégrer au processus commun, les remarques spécifiques de situations engendrées par l'évolution du PLU. Tous les tenants et aboutissants d'un projet à dimension humaine sont difficilement exprimables en quelques lignes. En conséquence, je rencontrerai Madame SEIGLE VATTE lors d'une permanence à la mairie de BEAUREPAIRE.

Veuillez recevoir, Madame, mes sincères salutations.

[REDACTED]